

Décision 17-DCC-218 du 22 décembre 2017

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier par Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Caisse des Dépôts et Consignations

Posted on: 12 janvier 2018 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Caisse des Dépôts et
Consignations et Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

Ensemble immobilier à Décines

Lire

le texte intégral de la décision

34.75 Ko